



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27.03.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. Jean-Paul CLOZEL, Maire, préside la séance.

PRESENTS : Rachel CHAPOUTIER, Jean-Paul CLOZEL, Philippe DESBOS, Armelle DESLANDES, Josette DESZIERES, Cathy EIDUKEVICIUS, Myriam FARGE, Alain JOLIVET, Yvan MAISONNEUVE, Bernard PAGNIER, Chantal ROBERT, Jean Paul VALLES.

ABSENTS EXCUSÉS : Sébastien BLACHON, Mickaël BOISSIE, Louis CLOZEL (procuration à Armelle DESLANDES), Aurélie COURTIAL (procuration à Josette DESZIERES), Daniel FRAISSE (procuration à Bernard PAGNIER), Robert SOZET (procuration à Jean Paul VALLES), Manon VERGNIER (procuration à Chantal ROBERT)

Date de la convocation : 19-03-2025

I – QUORUM

Monsieur Jean-Paul CLOZEL constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur CLOZEL propose au Conseil de désigner Madame Rachel CHAPOUTIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Madame Rachel CHAPOUTIER pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Je propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la séance du 27 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 27 février 2025.

MAIRIE : ☎ 04.75.08.09.79 - FAX : 04.75.08.77.42

E-mail : mairie@saint-jean-de-muzols.fr - Siret 210 702 452 00074

Conseil Municipal

Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à Monsieur le Maire

2-4 Chemin de Martinot - 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

27.03.2025

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS.

OBJET : N° 004 COMPTE DE GESTION 2024 – BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

	REALISE
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	1 856 903,02 €
RECETTES	2 533 056,88 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	676 153,86 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 375 610,41 €
RECETTES	1 052 097,33 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	-323 513,08 €
EXCEDENT GLOBAL 2024	352 640,78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2024 pour le budget principal.

OBJET : N° 005 COMPTE ADMINISTRATIF – ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE.

Rapporteur : M. le Maire.

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, il convient de désigner un président de séance pour la présentation et le vote du compte administratif.

M. le Maire propose au Conseil de désigner M. Jean Paul VALLES pour présider la séance pendant la présentation et le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNER M. Jean Paul VALLES pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

OBJET : N° 006 COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL.

Rapporteur : Jean Paul VALLES

M. Jean Paul VALLES, Président de séance, présente le compte administratif 2024 du budget principal qui se résume de la manière suivante :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	budget 2024 (budget primitif + DM)	réalisé 2024
011 Charges à caractère général	692 385,00 €	586 827,17 €
012 Charges de personnel	849 888,00 €	827 090,79 €
014 Atténuation de produits	3 000,00 €	2 371,00 €
022 Dépenses imprévues		
023 Virement section investissement	441 032,00 €	
042 Opérations d'ordre entre section	82 601,00 €	161 183,65 €
65 Autres charges de gestion courante	258 510,00 €	218 691,43 €
66 Charges financières	65 800,00 €	60 738,98 €
67 Charges exceptionnelles	6 700,00 €	
68 Dotations aux Amort et Provisions	400,00 €	
	2 400 316,00 €	1 856 903.02 €
RECETTES	budget 2024 (budget primitif + DM)	réalisé 2024
002 Excédent antérieur reporté Fonct	217 376,78 €	217 376,78 €
013 Atténuation de charges	53 962,00 €	60 299,47 €
042 Opération d'ordre entre section	8 500,00 €	73 396,64 €
70 Produits des services	130 480,00 €	140 970,01 €
73 Impôts et taxes	384 053,00 €	384 217,38 €
731 Fiscalité locale	1 184 638,00 €	1 199 150,47 €
74 Dotations, subventions et participations	368 517,00 €	375 216,85 €
75 Autres produits de gestion courante	50 693,22 €	52 059,75 €
76 Produits financiers	2 096,00 €	1 100,53 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	29 269,00 €
	2 400 316,00 €	2 533 056,88 €
	Excédent	676 153.86 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	budget 2024 (budget primitif + DM)	réalisé 2024
020 - Dépenses imprévues		
040 - Opérations d'ordre entre section	8 500,00 €	73 396,64 €
041 - Opérations patrimoniales	56 700,00 €	0,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves		

13 - Subventions d'investissement		
16 - Remboursement d'emprunts	282 685,00 €	281 324,27 €
20 - Immobilisations incorporelles	26 222,25 €	25 399,20 €
204 - Subvention d'équipement versée		
21 - Immobilisations corporelles	555 540,96 €	147 515,74 €
23 - Immobilisations en cours	1 501 667,79 €	847 974,56 €
	2 431 316,00 €	1 375 610,41 €

RECETTES	budget 2024 (budget primitif + DM)	réalisé 2024
001 - Solde d'exécution d'inv reporté	127 445,49 €	127 445,49 €
021 - Virement de la section de fonct.	441 032,00 €	0,00 €
024 - Produit des cessions	29 324,00 €	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre section	82 601,00 €	161 183,65 €
041 - Opérations patrimoniales	56 700,00 €	0,00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	401 007,89 €	400 515,11 €
13 - Subventions d'investissement	884 389,62 €	348 749,13 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	395 621,00 €	0,00 €
27 - Autres immos financières	13 195,00 €	14 203,95 €
	2 431 316,00 €	1 052 097,33 €
	Déficit	-323 513,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, (conformément à la réglementation, le pouvoir de M. le Maire n'est pas comptabilisé dans le vote),

- APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal.

OBJET : N° 007 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Document dans dossier distribué (p.19)

Rapporteur : M. le Maire.

Les comptes administratifs étant approuvés, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2024 (676 153.86 €) de la manière suivante :

- au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 350 000.00 €
- au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 326 153.86 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que proposée ci-dessus.

OBJET : N° 008 TAUX D'IMPOSITION 2025

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire propose, après avis favorable de la commission de Finances, de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour l'année 2025 sont les suivants :

- Taxe foncière propriétés bâties (TFB) 36,09 %
- Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) 74,62 %
- Taxe d'habitation (TH) 10,32 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
 - Taxe foncière propriétés bâties (TFB) 36,09 %
 - Taxe foncière propriétés non bâties (TFNB) 74,62 %
 - Taxe d'habitation (TH) 10,32 %

OBJET : N° 009 BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL.**Rapporteur** : M. le Maire.

M. le Maire présente le budget primitif 2025 du budget principal. Les dépenses et les recettes s'équilibrent par section comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Budget (budget primitif DM)	2024 + budget primitif 2025
011 Charges à caractère général	692 385,00 €	688 232,00 €
012 Charges de personnel	849 888,00 €	877 000,00 €
014 Atténuation de produits	3 000,00 €	3 000,00 €
022 Dépenses imprévues		
023 Virement section investissement	441 032,00 €	530 000,00 €
042 Opérations d'ordre entre section	82 601,00 €	59 672,00 €
65 Autres charges de gestion courante	258 510,00 €	239 180,00 €
66 Charges financières	65 800,00 €	62 600,00 €
67 Charges exceptionnelles	6 700,00 €	2 000,00 €
68 Dotations aux Amort et Provisions	400,00 €	400,00 €
	2 400 316,00 €	2 462 084,00 €

RECETTES	Budget (budget primitif DM)	2024 + budget primitif 2025
002 Excédent antérieur reporté Fonct	217 376,78 €	326 153,86 €
013 Atténuation de charges	53 962,00 €	30 200,00 €
042 Opération d'ordre entre section	8 500,00 €	7 000,00 €
70 Produits des services	130 480,00 €	129 500,00 €
73 Impôts et taxes	384 053,00 €	355 809,40 €
731 Fiscalité locale	1 184 638,00 €	1 212 172,83 €
74 Dotations, subventions et participations	368 517,00 €	358 344,00 €
75 Autres produits de gestion courante	50 693,22 €	42 349,91 €
76 Produits financiers	2 096,00 €	554,00 €
77 Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
	2 400 316,00 €	2 462 084,00 €

DEPENSES	budget 2024 (budget primitif + DM)	RAR 2024	Propositions nouvelles 2025	Budget Primitif 2025
<u>Opérations</u>				
182 Informatique mairie	2 000,00	-	6 000,00	6 000,00
347 Acq matériel et mobilier	63 866,00	7 488,00	8 000,00	15 488,00
351 Achat matériel pour serv tech	8 000,00	436,80	20 000,00	20 436,80
362 divers travaux bat communaux	40 532,69	7 938,00	24 000,00	31 938,00
413 acquisition mobilier urbain	-	-	2 000,00	2 000,00
427 plantations	3 000,00	-	3 000,00	3 000,00
436 économies d'énergie	1 700,51	1 700,51	-	1 700,51
440 réserves foncières	10 466,80	7 287,93	10 000,00	17 287,93
444 Opérations de voirie	83 674,65	-	61 722,70	61 722,70
445 Opérations sur réseaux	750,00	-	750,00	750,00
450 - P.L.U.	1 680,00	-	-	-
461 - Création nouveau gymnase	-	-	-	-
463 - Aménagement secteur de la Roue	98 460,70	14 460,70	84 000,00	98 460,70
464 - Remplacement gymnase du centre	-	-	-	-
465 - Aménagement secteur des Maisons Seules	646 780,00	1 296,00	609 361,00	610 657,00
466 - Aménagement terrains de foot	-	-	-	-
467 -Création bassin de rétention des eaux pluviales	271 980,00	-	-	-
468 - Mise en accessibilité cimetière	-	-	-	-
469 -Aménagement cour école maternelle	503 972,60	-	16 414,08	16 414,08
470 - Aménagement aire de jeux pour enfants	53 400,00	-	-	-
471 - Aménagement zone 30 sur RD86	46 164,00	-	-	-
472 - Rénovation énergétique bâtiments communaux	8 983,05	-	6 922,00	6 922,00
473 - Aménagement aire de jeux inclusive Square de Gura	33 600,00	-	33 600,00	33 600,00
474 - Création terrain de foot 5x5 - terrain de basket 3x3	198 000,00	192 107,88	5 282,16	197 390,04
	2 076 931,88	232 715,82	891 051,94	1 123 767,76

<u>Chapitres</u>				
001- Déficit reporté	-		327 156,17	327 156,17
020 - dépenses imprévues Invest	-		-	-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 500,00		7 000,00	7 000,00
041 - Opérations patrimoniales	56 700,00		-	-
13- Subventions d'investissement	-		-	-
16 - Emprunts et dettes assimilées	282 685,00		285 486,07	285 486,07
27 - Immob en cours	6 500,00		-	-
	354 385,00	-	619 642,24	619 642,24
TOTAL	2 431 316,00	232 715,82	1 510 694,18	1 743 410,00

RECETTES	budget 2024 (budget primitif + DM)	RAR 2024	Propositions nouvelles 2025	Budget Primitif 2025
001- Excédent reporté	127 445,49			-
021 - Virement de la Section de Fonctionnement	441 032,00		530 000,00	530 000,00
024 - Produits des cessions	29 324,00			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 601,00		59 672,00	59 672,00
041 - Opérations patrimoniales	56 700,00			-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	401 007,89		545 631,29	545 631,29
13- Subventions d'investissement	884 389,62	529 369,60	64 000,00	593 369,60
16 - Emprunts et dettes assimilées	395 621,00			-
27 - Autres immob financières	13 195,00		14 737,11	14 737,11
				-
TOTAL	2 431 316,00	529 369,60	1 214 040,40	1 743 410,00

Au regard de l'équilibre des dépenses et des recettes proposés, le Conseil Municipal est invité à se prononcer, par section, sur le projet de budget primitif 2025 du Budget Principal.

- VU l'avis de la Commission des Finances du 20 mars 2025

- VU les documents budgétaires transmis à l'ensemble des Conseillers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif 2025 du Budget Principal arrêté comme suit :
 - . au niveau du chapitre pour la Section de Fonctionnement,
 - . au niveau du chapitre pour la Section d'Investissement,
 - ✓ avec les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B1,
 - ✓ sans vote formel sur chacun des chapitres.

OBJET : N° 010 FETE DE LA SAINT-JEAN – SUBVENTION AU COMITE D'ORGANISATION.

Rapporteur : Chantal ROBERT

Par courrier reçu le 7 mars 2025, le Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean sollicite une subvention, pour l'édition 2025 de la fête de la Saint-Jean, prévue le samedi 28 juin.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, comme les années passées, une subvention de 2 000 € au Comité d'Organisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE d'attribuer la somme de 2 000 € au Comité d'Organisation de la Fête de la Saint-Jean.

OBJET : N° 011 CREATION D'UN TERRAIN DE FOOT 5x5 ET D'UN TERRAIN DE BASKET 3x3 AU COMPLEXE SPORTIF GEORGES DUCOULON – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX TERRITOIRES « ATOUT RURALITE 07 »

Rapporteur : Bernard PAGNIER

M. le Maire précise que le Football Club Muzolais connaît, depuis ces dernières années, une baisse de ses effectifs et notamment dans les catégories de jeunes.

La commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, soucieuse de soutenir l'engagement de ses dirigeants et ainsi permettre la pérennité de cette association, envisage de créer un terrain de football de type 5x5, au Complexe sportif de Varogne.

Afin de permettre la mise en place de ce terrain de foot 5x5 sur une zone pouvant accepter ce type de structure d'un point de vue PPRI, nous prévoyons la suppression du terrain de basket pour le remplacer par cette nouvelle installation. Le terrain de basket sera réimplanté sur le terrain jouxtant l'ancien terrain honneur. Ce dernier ne comporte aucune barrière. Il sera composé essentiellement d'une surface de jeux et de deux panneaux de basket. L'impact sur les écoulements éventuels par débordement du Rhône est donc totalement négligeable.

Ce projet présente un fort intérêt pour contribuer au maintien d'une activité sportive pour les
Conseil Municipal 8 / 10 27.03.2025

jeunes. Il s'inscrit dans une démarche de diversification de l'offre sportive, visant à promouvoir la pratique du football en libre accès, dans un cadre sécurisé et adapté. L'objectif étant de développer également l'attractivité de la Commune en offrant une infrastructure moderne et fonctionnelle.

Le coût total prévisionnel de ce projet est estimé à 164 491.70 € HT, soit 197 390.04 € TTC.

Ce projet peut faire l'objet d'un financement, au titre de 2025, dans le cadre du dispositif d'aide aux territoires « Atout ruralité 07 » mis en place par le département de l'Ardèche suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

• Subvention DEPARTEMENT demandée :	30 000.00 € (18.2%)
• Subvention DETR ou DSIL demandée :	20 000.00 € (12.2%)
• Subvention de l'ANS (Agence Nationale du Sport) :	80 000.00 € (48.6%)
• Apport de la Commune (fonds propres) :	<u>34 491.70 € (21.0%)</u>
TOTAL :	164 491.70 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet de création du terrain de football 5x5 et du terrain de basket 3x3 , au complexe sportif Georges Ducoulon,

- SOLLICITE une subvention auprès du département de l'Ardèche au titre du dispositif d'aide aux territoires « Atout ruralité 07 » pour l'exercice 2025, pour un montant de 30 000 Euros,

- APPROUVE le projet de plan de financement ci-dessus,

- DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

OBJET : N° 0012 : Participation de la Commune de LEMPS : convention relative à la facturation des repas – Année scolaire 2024-2025

Rapporteur : Bernard PAGNIER

La commune de LEMPS souhaite, pour les enfants domiciliés sur son territoire et qui bénéficient d'une dérogation en application du code de l'éducation pour fréquenter les écoles publiques de SAINT JEAN DE MUZOLS, prendre en charge la différence entre le tarif du repas à la cantine de LEMPS et celui pratiqué à la cantine de SAINT JEAN DE MUZOLS pour les enfants extérieurs.

La facturation aux familles concernées serait effectuée par la commune de SAINT JEAN DE MUZOLS au tarif de la cantine de LEMPS, celle-ci s'engageant par convention à verser la différence à SAINT JEAN DE MUZOLS.

Cette différence est actuellement de 1,31 € par repas décomposé comme suit :

- Tarif repas Lemps : 5 euros
- Tarifs repas enfants extérieurs à la commune Saint Jean de Muzols : 6,31 euros.

Pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé (PAI) :

- Tarifs repas Lemps : 1,50 euros
 - Tarifs repas Saint-Jean-de-Muzols : 2,26 euros
- Soit une différence de 0,76 euros qui sera prise en charge par la commune de Lemps.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'accepter cette demande et d'approuver la convention avec la commune de LEMPS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention avec la commune de LEMPS relative aux modalités de facturation des repas à la cantine municipale pour les enfants domiciliés sur le territoire de celle-ci.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

VI - COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Conférence sur la prostate avec une centaine de participants : mardi 25 avril 2025
- Camion des sciences présent à la médiathèque le 2 avril 2025
- La Roue : livraison le 16 avril 2025 du bâtiment à usage locatif
- Rond-point : démarrage mi-avril 2025
- Réception du Ruisseau de la Tuilière faite ce jour, 27 mars 2025
- Aménagement pour notre jeunesse :
 - Complexe G. DUCOULON foot 5x5 et basket 3x3 : fin des travaux fin avril
 - Square de Gura : jeux inclusifs + 2 ressorts + bancs + tables : fin des travaux 15 mai 2025
 - Jeux à Varogne : ponts suspendus : fin des travaux 15 mai 2025

Dates à retenir :

- Jeudi 03 avril 2025 à 18 h 30 : Municipalité
- Lundi 07 avril 2025 à 18 h 30 : Conseil du CCAS
- Samedi 12 avril 2025 : Matinée Environnement à Varogne avec le Conseil Municipal des Jeunes

La séance est levée à 19 H 30.

Rachel CHAPOUTIER

Le Maire,

Jean-Paul CLOZEL